



**Collectivités
forestières**
Lozère

2025

Forêts locales, intérêt général

Rapport d'activités

UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

Sommaire

3 Edito

4 Une association d'élus au services des élus

6 Porter la voix des élus

8 Accompagner les élus

11 Sensibiliser et informer



Un logo renouvelé, une signature partagée : « Forêts locales, intérêt général »

Cette nouvelle identité vise à mieux refléter la nature institutionnelle de notre réseau d'élus, notre mission d'intérêt général, ainsi que la diversité de nos actions en faveur de la filière forêt-bois.



Christian MALAVIEILLE
Président des Collectivités forestières de Lozère

Ce rapport d'activités marque la fin d'une mandature qui aura été aussi exigeante que profondément transformatrice. Commencé sous le choc d'une crise sanitaire sans précédent, ce mandat nous a appris à regarder nos territoires autrement, à en reconnaître les forces, les fragilités, mais aussi les atouts décisifs. Parmi eux, la forêt et le bois occupent une place essentielle. Cette évidence s'est imposée dans tout notre département : chaque élu, qu'il soit ou non propriétaire forestier, a un rôle à jouer. Car la forêt et la filière bois ne relèvent pas d'un secteur isolé ; elles constituent des leviers stratégiques, des vecteurs de solidarité et des piliers de résilience pour nos communes.

La résilience, justement, aura été l'autre maître mot de ces dernières années. L'année 2025 restera marquante. Je garde une pensée émue pour tous les collègues dont les territoires ont été frappés de plein fouet par les manifestations du dérèglement climatique : les incendies, particulièrement celui des Corbières, mais aussi les inondations et les tempêtes qui ont bouleversé nos administrés, nos paysages et nos massifs forestiers. Ces épreuves nous rappellent notre responsabilité collective : préserver notre patrimoine, protéger nos ressources, agir pour les générations futures. La bonne gestion de nos forêts y contribue pleinement, et nous devons poursuivre ensemble cet effort indispensable.

Face à ces défis, nous sommes en première ligne. Les nouvelles équipes municipales s'installent dans un contexte qui nous engage fortement. Il nous impose des réponses concrètes, adaptées, construites sur mesure pour nos territoires. Agir pour sa commune, c'est agir pour l'intérêt général. Les décisions que nous prenons aujourd'hui façonneront durablement nos espaces, nos modes de vie et nos solidarités locales.

L'année 2025 a également été celle d'une reconnaissance importante : notre union régionale a été officiellement reconnue d'intérêt général, ce qui démontre le maître mot qui donne le cadre de toutes nos actions : le travail pour l'intérêt général.

Avec les élections municipales de mars 2026, une nouvelle équipe d'élus s'investira pour le mandat, dans le Conseil d'administration de l'association, et je suis certain que nous conserverons notre engagement auprès de tous les élus.

Nos territoires sont une richesse. Grâce à la filière forêt-bois, faisons-en une force pour l'avenir, une force pour la cohésion, une force pour la transition.

RÉDACTION : Union régionale des Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

CRÉDITS PHOTOS : Union régionale des Collectivités forestières
Occitanie Pyrénées-Méditerranée

DATE DE PUBLICATION : Mars 2026

Une association d'élus au service des élus

Le rôle central des élus dans le développement local grâce à la filière forêt bois

Les élus occupent une place stratégique dans les politiques territoriales liées à la forêt et au bois. Aménageurs du territoire, prescripteurs bois, parfois propriétaires forestiers, garants de la sécurité et médiateurs auprès des citoyens, ils sont au cœur des décisions qui façonnent l'avenir de nos forêts.

Acteurs de l'intérêt général, ils portent la responsabilité de préserver et de valoriser durablement la ressource forestière, aujourd'hui comme pour les générations futures.

Communes non propriétaires de forêt : vous êtes les bienvenues

Même sans forêt communale, votre engagement compte. Les **Communes forestières** accompagnent tous les élus et toutes les collectivités, qu'elles soient propriétaires ou non.

Nous défendons vos intérêts et vous soutenons sur l'ensemble des enjeux liés à la forêt, au bois et à l'aménagement du territoire.

Les associations des **Communes forestières** contribuent au développement de tous les territoires, en plaçant la filière forêt-bois au cœur de chaque projet politique.



Créer de l'économie et des emplois au sein des territoires



Lutter contre le changement climatique et ses effets



Assurer une pérennité de ces espaces pour les générations futures

Faire de la forêt et du bois des axes de développement des territoires dans une logique de développement durable



53 ADHÉRENTS

48 communes

4 EPCI

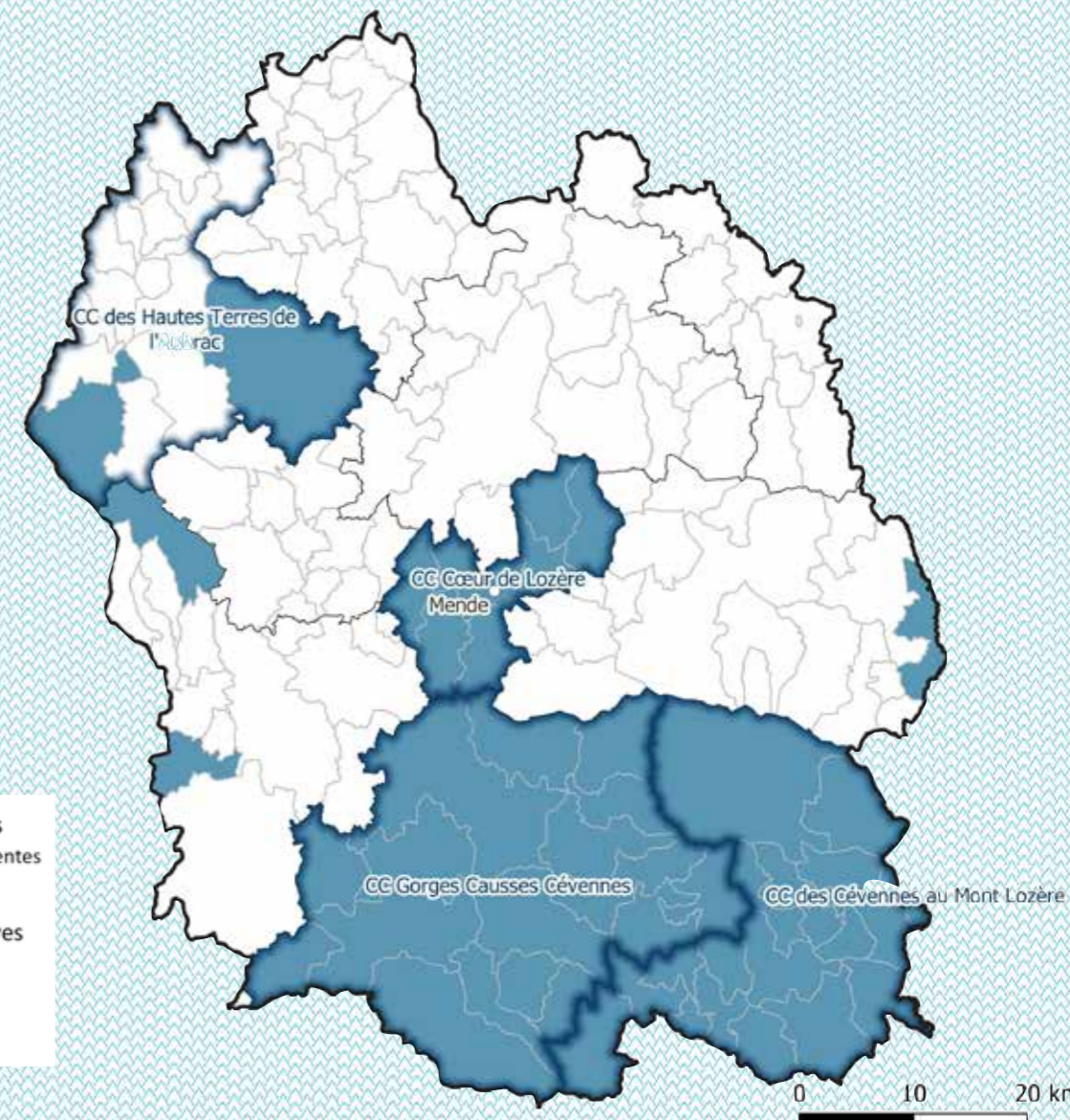
Le PETR Sud Lozère

Territoires adhérents

- Communes adhérentes
- EPCI adhérentes

Limites administratives

- Communes
- EPCI
- Département



NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Christian MALAVIEILLE – Président - Maire délégué de Javols
Laurent TOIRON - Vice-Président - Maire de Pelouse
Pierre-Emmanuel DAUTRY - Trésorier - Maire de Ventalon-en-Cévennes
Alain BARBUSSE - Secrétaire - Adjoint au maire à Bassurels
Jean-Louis VAYSSIER - Maire de Les Salces
Henri COUDERC - Président de la CC Gorges Causses Cévennes
Rémy MONET - Conseiller municipal à Barre-des-Cévennes
Pierre HERGOTT - Conseiller municipal à Ispagnac

NOS ADHÉRENTS EN 2025

BADAROUX - PIED DE BORNE - BALSIEGES - BARJAC - BARRE DES CEVENNES - BASSURELS - LES BONDONS - LE BORN - CASSAGNAS - BEDOUES-COCURES - LE COLLET DE DEZE - FLORAC TROIS RIVIÈRES - FRAISSINET DE FOURQUES - GABRIAC - GATUZIERES - HURES LA PARADE - ISPAGNAC - LA MALENE - MENDE - MEYRUEIS - MOISSAC VALLEE FRANCAISE - MOLEZON - NASBINALS - PELOUSE - PEYRE-EN-AUBRAC - LE POMPIDOU - PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZÈRE - ROUSSES - SAINT ANDRE DE LANCIZE - SAINT BAUZILE - MAS SAINT CHELY - SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE - GORGES DU TARN CAUSSES - SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE - VENTALON EN CÉVENNES - SAINT GERMAIN DE CALBERTE - SAINT HILAIRE DE LAVIT - SAINT JULIEN DES POINTS - CANS ET CÉVENNES - SAINT MARTIN DE BOUBAUX - SAINT MARTIN DE LANSUSCLE - SAINT MICHEL DE DEZE - SAINT PIERRE DES TRIPIERS - SAINT PRIVAT DE VALLONGUE - LES SALCES - LA TIEULE - VEBRON - VIALAS - CC COEUR DE LOZERE - CC DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE - CC DES HAUTES TERRES DE L'AUBRAC - CC GORGES CAUSSES ET CÉVENNES - PETR SUD LOZÈRE

Porter la voix des élus

Représenter nos adhérents au local comme au national

Les **Communes forestières** sont des associations d'élus. Elles portent des messages et défendent des positions dans différentes instances.

Les élus de la République ont un rôle central. Ils sont garants de l'intérêt général, pour que la forêt et le bois s'inscrivent dans une logique de développement durable des territoires.

Les Communes forestières apportent leur expertise et leur regard sur les incendies

Suite au grand feu de Ribaute en août 2025, les **Communes forestières** ont été auditionnées par un représentant du Premier Ministre.

Elles ont plaidé pour un renforcement des moyens de lutte mais surtout des moyens de prévention, en insistant sur la nécessité de bâtir collectivement une nouvelle approche d'aménagement du territoire.

Cette dernière doit se faire au regard du changement climatique, afin de mieux appréhender les risques naturels et en particulier l'incendie.

La complexité de mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

Les **Communes forestières** ont adressé en avril 2025, une note de positionnement au gouvernement afin d'alerter sur les obstacles croissants rencontrés dans la mise en œuvre des OLD. Le débroussaillage est le meilleur moyen de protéger une habitation face à un incendie et d'en limiter la propagation. Mais les élus alertent sur les grandes difficultés de mises en œuvre de ces mesures sur le terrain. Il est nécessaire de trouver des solutions collectives pour avancer.



Les Communes forestières portent la voix des élus dans de nombreuses instances

Les administrateurs des **Communes forestières** sont présents dans plusieurs commissions départementales, régionales, de massif ou nationales : CDPENAF, CDPFCI, Commission régionale forêt bois, Commission régionale biodiversité, comité paritaire sylvo-cynégétique, ...

N'hésitez pas à nous faire remonter vos problématiques, elles seront portées dans ces instances !



Le groupe de travail forêt-bois du Comité Massif central piloté par les Communes forestières

Le groupe de travail forêt-bois du Comité Massif central, est présidé par les **Communes forestières** et le Commissaire de Massif. En 2025, il s'est réuni plusieurs fois ; l'occasion de faire un point sur l'état d'avancement des actions en cours dans la CIMAC 2021-2027 et de définir des actions partenariales prioritaires qui répondent à la stratégie de massif.

La mise en œuvre de la convention nationale avec l'ONF

Dans ce cadre-là, différents groupes de travail se sont tenus en 2025 afin d'apporter des précisions dans la mise en œuvre de la relation entre les élus et l'ONF.

Le plus important est celui qui traite du maintien et du renforcement du régime forestier (RF), garant de la protection patrimoniale du domaine forestier des collectivités.

L'objectif est de régulariser une situation qui perdure depuis trop d'années. Plusieurs centaines de milliers d'hectares de forêt de collectivités n'ont pas fait l'objet de l'avis de l'État et de l'ONF sur l'application du Régime Forestier. A contrario, plusieurs milliers d'hectares non forestiers appartenant aux collectivités sont sous ce régime, dont des surfaces ayant obtenu des autorisations de défrichement (par exemple des parcs photovoltaïques). Il s'agit d'aboutir à un logigramme clair avec parallélisme des formes entre l'entrée et la sortie du régime forestier.

Ce document est désormais à l'arbitrage de l'Etat avant une mise en œuvre sur les territoires.



Une vie associative riche et intense en 2025

Tout au long du printemps, ce sont enchaînées les Assemblées générales départementales et celle de l'Union régionale. Ces rendez-vous étaient d'autant plus marquants qu'il s'agissait des dernières rencontres du mandat. Ce fut aussi l'occasion, pour certaines associations, de fêter un anniversaire : 15 ans pour le Tarn, 20 ans pour l'Hérault et 25 ans pour l'Aude.

La fréquentation a été importante et les échanges très nombreux, ce qui montre que la forêt et le bois sont des questions qui intéressent les élus en Occitanie.

En Lozère, elle s'est tenue le 5 mars à Mende et a rassemblé 29 personnes.

Accompagner les élus

Donner à chaque élu les moyens d'agir

Les **Communes forestières** accompagnent toutes les collectivités pour faire de la forêt et du bois des atouts de développement local. Garants de l'intérêt général les élus sont responsables de nombreuses thématiques qui touchent de près ou de loin à la forêt.

Notre expertise peut vous aider sur ces sujets : usage du bois local, foncier, mobilisation des bois, gestion de la forêt communale, risques naturelles et sanitaires, démarches territoriales, développement durable des territoires...

Des expérimentations méthodologiques pour accompagner les communes dans la prévention contre les incendies



Sur plusieurs communes, les **Communes forestières** accompagnent les élus dans la mise en place de démarches structurantes afin de préparer leur territoire à la prévention incendie. Différentes méthodes de travail sont ainsi expérimentées, la logique étant de mettre en place des méthodologies qui puissent ensuite être reprises par toutes les communes.

Cela peut prendre différentes formes : réalisation de Plans Communaux de Débroussaillage, réalisation de chantiers groupés pour les OLD, réflexion sur l'interface forêt-habitat, création d'association syndicale de réalisation des OLD...

Une possibilité s'ouvre pour les communes : déposer un projet au titre du Fonds vert sur la question des risques et faire appel aux **Communes forestières**.

Ces démarches peuvent être mises en place en Lozère, en prévention des incendies ou lorsque l'incendie est passé. Nous sommes là pour vous aider !

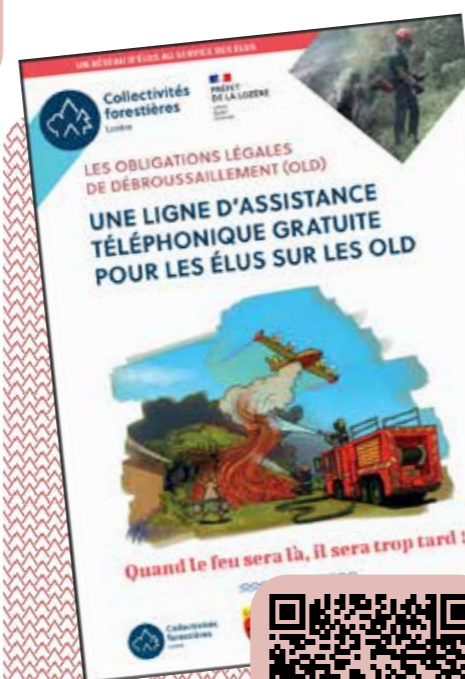
Des lignes d'assistance OLD pour guider les élus

Pour renforcer l'accompagnement des collectivités face au risque incendie, 4 lignes d'assistance départementales dédiées aux OLD sont désormais opérationnelles en Occitanie : Ariège, Gard, Lozère et Pyrénées-Orientales.

Gratuites et réservées aux élus et agents, elles offrent un appui immédiat pour sécuriser et faciliter la mise en œuvre du débroussaillage réglementaire.

Ces lignes offrent aux communes un accompagnement complet dans un domaine souvent complexe :

- > réponse aux questions techniques, administratives ou juridiques ;
- > éclairage sur les démarches obligatoires ;
- > appui sur les situations particulières rencontrées sur le terrain ;
- > orientation vers les services compétents (Préfecture, ONF, SDIS) lorsque nécessaire.

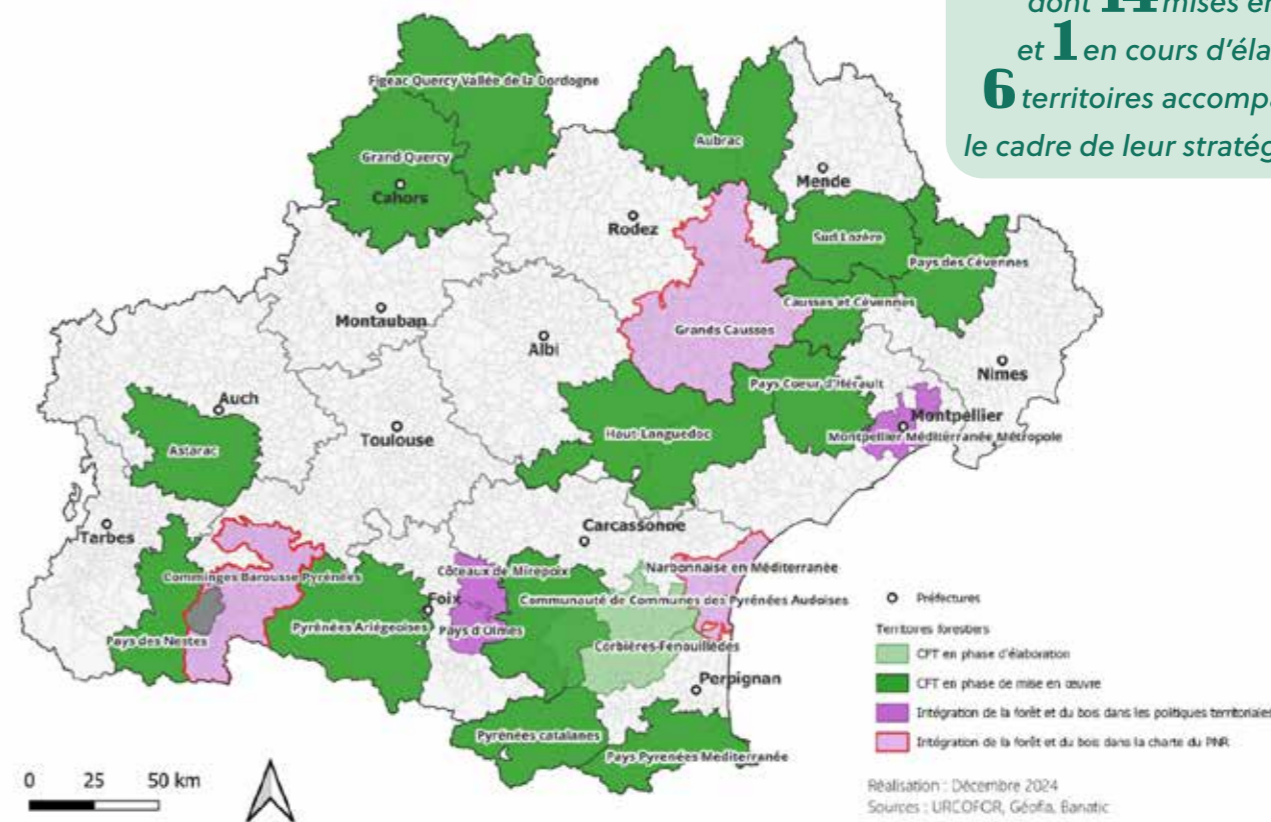


Les Communes forestières, animatrices du réseau des démarches territoriales en Occitanie

Depuis de nombreuses années, les **Communes forestières** animent les réseaux régionaux des élus et des animateurs des territoires forestiers.

L'objectif est de donner les moyens aux élus, d'assurer leur rôle de décideur et de garant de l'intérêt général et de l'aménagement du territoire. En tant qu'association d'élus, les **Communes forestières** accompagnent les territoires qui sont déjà organisés sur la forêt et le bois ou qui souhaitent adopter des stratégies forestières territoriales.

Des échanges réguliers ont lieu avec les territoires porteurs de Chartes Forestières de Territoires (CFT) et ceux porteurs d'une autre démarche territoriale forestière. 14 conventions de partenariat ont ainsi été signées et des actions conjointes sont menées afin d'apporter un maximum de réponses concertées aux élus de ces territoires.



En 2025,
15 Chartes Forestières de Territoire
dont **14** mises en œuvre
et **1** en cours d'élaboration
6 territoires accompagnés dans le cadre de leur stratégie forestière

Dans ce cadre-là, il s'agit également d'accompagner des démarches qui mettent en relation les zones de production de bois et les zones de consommation avec le déploiement de liens urbains-ruraux.

Un des autres axes de travail est d'ouvrir la possibilité de financer des actions sylvicoles alternatives selon des objectifs identifiés par les élus du territoire. Cela passe par le déploiement du dispositif Sylv'actes en Occitanie.

Après une expérimentation sur 5 PNR (Aubrac, Grands Causses, Haut-Languedoc, Pyrénées Ariégeoises et Pyrénées catalanes), grâce à l'adhésion du Conseil Régional, ce dispositif va pouvoir s'étendre sur 3 nouveaux territoires de CFT en 2026.

Initier des projets et valoriser les bois de proximité

L'association est présente auprès des maîtres d'ouvrage public pour les accompagner de l'idée à l'inauguration.

L'action menée a été déclinée en plusieurs phases :

- > **Identification des projets** le plus en amont possible
- > **Sollicitation des élus maîtres d'ouvrage** pour obtenir une décision en faveur du bois local et des bois certifiés Bois des Territoires du Massif central
- > **Accompagnement dédié** à chaque étape et récolte de données sur les opérations accompagnées.



Zoom sur quelques réalisations suivies en Lozère



Crèche en Bois des territoires du Massif Central
Florac-Trois-Rivière



Campus des entreprises - CCI
Mende



Maison du tourisme
Florac-Trois-Rivière

Projet de crèche sur la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère

La Communauté de Communes réfléchit à construire des micro-crèches pour l'accueil des plus petits. Dans un souci de valorisation des bois locaux dans la logique portée par la Charte forestière, les **Communes forestières** ont organisé un déplacement dans le Gard et en Ardèche pour visiter des structures similaires en bois. Le projet devrait prendre forme après les élections municipales.

L'association a également accompagné la CCI pour la construction de son siège en bois certifié Bois des Territoires du Massif central.

Sensibiliser et informer

Comprendre pour agir

Sensibiliser et informer les élus constitue le troisième pilier de la stratégie des **Communes forestières**. Cet axe est primordial pour leur permettre de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour le développement de leurs territoires.

Un programme de sensibilisation varié, une fréquentation élevée

Comme chaque année, les **Communes forestières** ont pu proposer aux élus un programme varié et complet de sessions de sensibilisation gratuites destinées aux élus et agents techniques.

Outre les thématiques classiques (OLD, foncier, commercialisation des bois, bois construction, bois énergie), il y avait des nouveautés en 2025 :

- > **Projets de mandature** : des sessions pour intégrer la forêt et la filière bois aux futurs programmes municipaux ;
- > **Secrétaires de mairie et DGS** : des webinaires pour acquérir les bons réflexes ;
- > **Santé des forêts** : 2 sessions en présentiel.

Nos rendez-vous alternent présentiel et webinaires interactifs, permettant à chacun de participer selon ses disponibilités.

L'offre est complétée par la plateforme COFORMATION, qui propose des MOOC courts, gratuits et accessibles à tout moment.



En 2025,
57 élus
ou techniciens
ont été sensibilisés

Ils représentent
40 communes et **3** EPCI,
en Lozère.



Sensibiliser les élus aux problématiques liées à la santé des forêts

Les problèmes sanitaires affectant les peuplements forestiers sont désormais bien visibles dans la région : scolytes, chenilles processionnaires,... Les élus sont de plus en plus confrontés à ces situations complexes. Les **Communes forestières** ont donc animé 2 sessions sur cette thématique. En partenariat avec le Département Santé des Forêts et la FREDON Occitanie, elles ont permis d'aborder :

- > Les maladies courantes qui touchent les arbres de la région ;
- > L'évolution des pathologies forestières dans un contexte de réchauffement climatique ;
- > Les méthodes de prévention et de gestion des risques sanitaires.

Ces sessions ont permis de rappeler le rôle central des élus dans la prévention, la sensibilisation et la prise en compte du changement climatique dans les politiques locales : une étape importante pour poursuivre le travail collectif en faveur de forêts plus résilientes et en meilleure santé.





Quinze projets du Pacte Construction bois Occitanie racontés aux élus

Lancé en octobre 2019, le Pacte construction bois Occitanie compte 119 signataires et plus de 100 projets.

Avec les prochaines élections de nouveaux élus vont prendre les commandes de communes et collectivités. De nouveaux projets vont naturellement voir le jour.

C'est pour leur fournir une source d'inspiration et un outil clé en main que les **Communes forestières** ont édité le recueil « *Les bâtiments bois se racontent aux élus* ».

15 projets représentatifs des valeurs de la démarche et ont été choisis de sorte à représenter leur diversité géographique et d'usages.

Les projets recourant à une marque de certification (Bois des Territoires du Massif central et Bois des Pyrénées) ou exigeant une traçabilité, ont particulièrement été mis en avant. Ils ont tous été accompagnés par les **Communes forestières**.

Forêts fragilisées, territoires engagés : quel futur pour le bois énergie ?

Les acteurs régionaux de la filière bois énergie se sont retrouvés à la Salvetat-sur-Agoût, pour la 4ème édition de la journée régionale du bois énergie. Discours, stands, échanges et visite d'une scierie furent l'occasion de découvertes et de débats sur les initiatives et les problématiques liées au changement climatique, à la ressource et à la structuration de filières au sein des collectivités locales.

La filière « bois local » est une démarche de fond : elle soutient des emplois non délocalisables, génère des revenus pour le territoire et contribue à enrayer la perte d'habitants en milieu rural.

Entre retours d'expériences, données régionales, débats et visites de terrain, cette nouvelle édition de la journée régionale du bois énergie confirme la maturité et la vitalité de la filière bois énergie en Occitanie.



Des journées de sensibilisation sur le risque incendie et les OLD

En 2025, le ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire a poursuivi son soutien financier aux **Communes forestières** pour sensibiliser les élus.

Face à l'intensification du risque incendie et à la modification de chacun des arrêtés OLD, les **Communes forestières** ont organisé dans chaque département des réunions d'information destinées aux élus et aux acteurs locaux, avec les objectifs suivants :

- > **Connaître** le contexte et l'historique départemental des feux de forêt
- > **Comprendre** le rôle de l'élu avant/pendant/ après le passage de feu
- > **Maîtriser la réglementation** départementale des OLD et les outils de prévention à disposition.

Ces rencontres, échelonnées tout au long de l'année 2025, ont permis de renforcer la prévention, de partager des retours d'expériences et de clarifier les responsabilités de chacun.

Incendie : des retours d'expériences concrets pour mieux se préparer

Face à l'augmentation du risque incendie, les **Communes forestières** ont mené une analyse régionale de retours d'expériences issus de feux récents.

Près de 50 témoignages ont ainsi été étudiés à l'échelle régionale, croisant les points de vue des élus et des acteurs de terrain, selon une méthodologie commune et partagée. Les enseignements tirés des RETEX confirment que la gestion d'un incendie ne commence pas au départ de feu et ne s'arrête pas à son extinction. Ils ont révélé des fragilités structurelles, des difficultés d'organisation, mais aussi des leviers d'action concrets pour les communes.

Ces analyses ont été complétées en 2025 par 2 journées d'échanges entre acteurs à Aigues-Vives (34) et Lalbenque (46).

Ce travail a abouti à un document de synthèse, conçu pour aider les élus à mieux anticiper, gérer et tirer les enseignements des incendies de forêt.



Témoignage risque incendie agir pour éviter la crise

En Occitanie, plusieurs communes ont été durement touchées par des incendies de forêt. Les retours des élus concernés sont sans équivoque : vivre un incendie constitue un traumatisme profond et durable, tant pour les habitants que pour les équipes municipales.

Pour aider les communes à mieux se préparer, les **Communes forestières** mettent à disposition une vidéo courte et directe, entièrement construite à partir de témoignages d'élus.



Sensibiliser et informer

Observer et analyser

Ce travail de sensibilisation et d'information pour permettre aux élus de comprendre les enjeux et de prendre des décisions éclairées pour le développement de leur territoire s'appuie en particulier sur de nombreux outils techniques développés spécifiquement pour les élus par les **Communes forestières**.

Les observatoires des Communes forestières des outils accessibles gratuitement

Ce sont à la fois des outils de découverte et d'acculturation, permettant de mieux appréhender la complexité de la filière et la diversité de ses acteurs, mais aussi de véritables centres de ressources structurés pour approfondir la compréhension de ses enjeux économiques, environnementaux et sociaux. Ils constituent un appui opérationnel précieux pour alimenter vos diagnostics territoriaux, croiser les données, objectiver les constats et quantifier les enjeux. En fournissant des indicateurs, des cartographies et des analyses comparatives, ils permettent de :

- > Poser des bases solides pour définir des orientations stratégiques
- > Structurer vos politiques d'aménagement et de développement du territoire sur le long terme

L'ensemble de nos outils est accessible depuis notre site internet.

Consultez le via le QR-code ci-dessous



L'Observatoire foncier forestier régional des élus - OFFRE

Outil spécifique développé par les **Communes forestières**, il permet d'identifier précisément le foncier à l'échelle communale et intercommunale : foncier classique et foncier atypique (BVSM, BND, biens de sections,...). Il croise également les données cadastrales et de l'IFN permettant d'avoir une vision actualisée chaque année du patrimoine foncier et permet d'enclencher des stratégies foncières.

Sur simple demande, les Communes forestières proposent aux adhérents, un rapport foncier complet et actualisé. Il comprend différents éléments pour avoir toutes les cartes en main pour mettre en place une politique foncière :

- > Les différents types de foncier (forestier, agricole, bâti,...)
- > La structure de la propriété en forêt et hors forêt (communal, Etat, privé,...)
- > Un focus sur les biens communaux
- > Un focus sur le foncier atypique (BVSM, BND, sections)
- > Des cartes précises
- > Des listes de parcelles avec différentes caractéristiques...

De nombreuses communes d'Occitanie en ont bénéficié. Elles ont pu récupérer du foncier dans leur patrimoine communal.



En Lozère, 2 rapports ont été réalisés pour 10.07 ha de BVSM potentiels

En 2025, pour la Lozère :

> Nombre de ventes suivies :	6	(+20 % par rapport à 2024)
> Nombre d'acheteurs :	30	(+15 % par rapport à 2024)
> Volume mis en vente :	156 858 m ³	(+24 % par rapport à 2024)
> En forêt de collectivité :	82 479 m ³	(+33 % par rapport à 2024)
> Volume vendu en 1 ^{ère} intention :	129 781 m ³	(+36 % par rapport à 2024)
> En forêt des collectivités :	74 392 m ³	(+34 % par rapport à 2024)

- > 53 % des bois mis en vente en ligne proviennent de forêt des collectivités
- > 90 % des bois des collectivités sont vendus en première intention
- > 67 % des acheteurs achètent en forêt des collectivités

Le suivi des ventes publiques de bois

Cet outil analyse pour les élus les ventes de bois issus de la forêt publique, et donc réalisées par l'ONF. Il croise différentes informations pour permettre aux élus d'avoir une vision claire des tendances commerciales à l'échelle régionale et départementale.

L'Espace Débroussaillage

Cet espace en ligne permet aux élus, par département, de télécharger tous les éléments indispensables pour comprendre les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), comment les mettre en œuvre à l'échelle communale, en assurer le suivi et le contrôle, comment animer des réunions publiques et comment communiquer vers ses administrés.



Les Fiches d'Identités Territoriales (FIT)

Ces FIT regroupent toutes les données issues de nos différents observatoires et permettent d'avoir une vision en temps réel, à une échelle intercommunale ou départementale, un diagnostic sommaire de la forêt et de la filière bois. Elles peuvent servir de base pour bâtir une stratégie forestière.

Un nouvel outil pour visualiser les Obligations Légales de Débroussaillage de votre commune

Réaliser les OLD sur sa commune est déjà compliqué pour les élus. Mais le faire faire à ses administrés est encore plus complexe, sachant que la première question est qui doit débroussailler. Et là se pose la question des superpositions des périmètres à débroussailler.



Les **Communes forestières**, en partenariat avec Openlg, ont développé fin 2025, un nouvel outil pour répondre à ces questions complexes. Il sera disponible pour les adhérents à partir du printemps 2026.



**Collectivités
forestières**
Lozère

Un réseau d'élus au service des élus

Rejoignez-nous



Contactez-nous

04 11 75 85 17 - lozere@communesforestieres.org

www.collectivitesforestieres-occitanie.org

 [CoforOccitanie](#)

 [Collectivités forestières Occitanie](#)